

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Décision du 22 mars 2004 portant modification de la décision du 9 mai 2001 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0410096S*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du tourisme,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommée en qualité de représentant suppléant de l'administration : Mme Evelyne Sauvage, directrice départementale de l'équipement de la Côte-d'Or.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 22 mars 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation empêché :
*Le directeur adjoint du personnel
des services et de la modernisation,*
P. Berg